

Adoption d'un nouveau règlement sur le cimetière

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal une mise à jour de son Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. Elle a mené cette réflexion dans un souci de respect des défunts et de leur famille, d'adaptation régulière de ses règlements communaux aux dernières évolutions du droit cantonal et de pérennisation de la qualité de cet espace public particulier.

Le 1^{er} octobre 2012 est entré en vigueur le Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres. Celui-ci régit les compétences des services communaux et instaure des règles d'usage afin de permettre au cimetière d'être un lieu de recueillement et de sérénité.

Adopté en 1990, le règlement de la Commune de Renens en la matière avait opté à l'époque pour des articles généraux. Afin de permettre leur adaptation à la législation cantonale, chacun d'eux a été clarifié et réactualisé. Cette nouvelle mouture permettra ainsi de d'optimiser son rôle d'outil de décision à disposition de la Municipalité et du préposé, et de pérenniser la qualité de la gestion et de l'entretien du cimetière.

Renseignements :

Patricia Zurcher-Maquignaz

Municipale

Gestion urbaine – Développement durable

078 602 81 03